

SESSION ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 18/10/2016.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DORLENCOURT, Mmes HAMEL et POPY.

Excusés : MM. DESTERNES et HERMANN.

Absent : M. DEBARNOT.

M. DORLENCOURT a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire accueille Mme Corinne GAUJOUR, venue présenter l'organisation du Téléthon 2016 au Conseil Municipal.

Mme GAUJOUR rappelle que ce Téléthon fêtera sa 30^{ème} édition (au plan national) les 3 et 4 décembre 2016. Cette année, la commune devra participer à l'organisation du repas prévu le samedi soir à Bourbon l'Archambault et un appel est donc lancé à toutes les bonnes volontés, priées de se faire connaître au plus (avant le 25 novembre).

Localement, aucune manifestation particulière ne sera organisée à l'exception de la vente de foulards et des urnes seront simplement mises à disposition pour recueillir les dons.

A l'issue de cette intervention, Mme GAUJOUR prend congé et le Conseil revient à l'ordre du jour.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES :

Le Maire exprime son regret face au retard de ce projet, lié au départ en retraite inattendu de l'architecte retenu, M. RECOULES. Son associé, M. PERRIN, a repris le dossier et a fait parvenir l'ensemble des documents nécessaires à la consultation, en procédure adaptée, des entreprises. Il est prévu que le jugement des offres sera fonction du prix (pour 40%) et de la valeur technique (pour 60%), différents critères entrant en considération (compétence, moyens humains et matériels,...). Le démarrage des travaux a été fixé en décembre avec un délai global de réalisation de 3 mois.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal autorise le Maire à diffuser l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet KLEKOON.

AUTRES TRAVAUX DIVERS EN COURS OU A PREVOIR :

Le Maire fait part de la réalisation, par l'employé municipal, Gilles VILLATTE, d'une rampe d'accès « handicapé » à la salle associative, place de la Poste et évoque le besoin de réfection des peintures de l'ensemble des huisseries de ce bâtiment ainsi que des portes de l'église et du cimetière. Un devis a été sollicité auprès des Ets REYT dont le Conseil à prendre connaissance.

Après examen, les membres se déclarent favorables à la réalisation de ces travaux par l'employé communal et approuvent le devis présenté, d'un montant de 605,29 €HT.

ASSURANCE STATUTAIRE :

Le Maire informe les membres de la consultation lancée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assurance des personnels relevant de la C.N.R.A.C.L. qui ne bénéficient pas des avantages du régime général d'assurance maladie. L'offre la plus économique a été présentée par la Sté Collecteam, filiale du groupe Verspieren, sur la base des taux suivants :

- 4,20% (avec franchise de 15 jours par arrêt de travail)
- ou 4,00% (avec franchise de 30 jours par arrêt de travail).

Ce contrat est proposé pour une durée de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2017 mais la commune ne peut y souscrire, étant liée par un délai de préavis de résiliation de 4 mois. Cette mise en concurrence a tout de même permis de renégocier le contrat en cours dont le taux a été ramené de 6,65% à 4,10% (franchise de 15 jours par arrêt de travail) pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette initiative et autorise le Maire à renouveler le contrat actuel.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le Maire dresse le bilan de la rentrée scolaire, soit :

- 21 élèves inscrits à Franchesse,
- 34 élèves inscrits à Saint-Plaisir (17 par classe).

Deux armoires ont été remplacées à la garderie ainsi que deux imprimantes pour l'enseignante et les ATSEM.

MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :

Suite à la nouvelle demande d'utilisation présentée par l'association Bourbon Sportif Foot, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de cet équipement, aux mêmes conditions financières que précédemment, soit :

Utilisation en journée :

- 15 € par match, si l'association assure la tonte du terrain,
- 18 € par match si cet entretien est assuré par la commune.

Utilisation en nocturne (donc avec éclairage) :

- 18 € par match, si l'association assure la tonte du terrain,
- 30 € par match si cet entretien est assuré par la commune.

AVENIR DE LA POSTE :

Le Maire fait part de la remise en mairie du rapport d'activité du bureau de poste communal. A défaut d'organisation d'une agence postale communale, le groupe La Poste réduira, dès le 2 janvier 2017, les horaires d'ouverture du bureau et l'accueil sera assuré par un facteur, du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30, avec une forte probabilité de fermeture définitive en 2020.

Invité une fois de plus à s'exprimer sur ce sujet, le Conseil Municipal, conscient du chantage exercé par La Poste mais soucieux de maintenir un service aux usagers, se prononce pour la création d'une agence postale communale.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

Fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud :

Le Maire et M. Vincent LECOQ, délégués communautaires, rendent compte des dernières évolutions de ce dossier :

Après constitution du nouvel E.P.C.I., la commune ne disposera plus qu'un seul délégué. Concernant les compétences, les deux communautés de communes actuelles exercent déjà toutes les compétences obligatoires et optionnelles requises. Les élus intercommunaux et communaux devront néanmoins définir la notion d'intérêt communautaire et se positionner sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ils devront également envisager une prise de compétence ainsi que la création de maisons de service au public. S'agissant des finances, la fusion entrainera une uniformisation des taux intercommunaux d'imposition mais celle-ci pourra se faire sur plusieurs années (12ans maximum).

Rapport annuel d'activité : Après avoir entendu la présentation faite par M. LECOQ du rapport d'activités 2015, les membres approuvent ce document sans réserve.

PROPOSITION DE SUIVI DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LE S.D.E. 03 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise le SDE 03 à accéder, directement auprès des fournisseurs, aux informations relatives aux consommations énergétiques de la commune afin de favoriser le développement d'un observatoire départemental de l'énergie.

DISPOSITIFS REGIONAUX EN FAVEUR DES TERRITOIRES :

Le Maire présente le plan ruralité élaboré par la Région en soutien aux communes de moins de 2 000 habitants. Ainsi, les projets d'un montant au moins égal à 3 000 €HT, visant à l'amélioration des services, l'aménagement d'espaces publics, la rénovation thermique et la valorisation du patrimoine bâti, ou favorisant les pratiques sportives et culturelles..., pourront bénéficier de subventions pouvant atteindre 40% de la dépense prévisionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.